

**CONTRAT POUR LA PROJECTION DE DIAS PUBLICITAIRES**  
entre

Société coopérative du Cinéma La Grange  
Case postale 2056  
2800 Delémont 2

et

(nom et adresse du client)

- CinePicture**  Fournie par le client, sans intervention du cinéma (spécificités en page 2)
- Durée et tarif** (sans TVA)
- |                          |            |     |       |   |
|--------------------------|------------|-----|-------|---|
| <input type="checkbox"/> | 1 an à     | CHF | 450.- |   |
| <input type="checkbox"/> | 6 mois à   | CHF | 275.- |   |
| <input type="checkbox"/> | 3 mois à   | CHF | 175.- |   |
| <input type="checkbox"/> | 1 mois *   | CHF | 75.-  | * uniquement pour manifestation culturelle, |
| <input type="checkbox"/> | 15 jours * | CHF | 50.-  | exposition, etc.                            |

**Contrat** Tacitement reconductible pour une nouvelle période (même durée), sauf ordre contraire du client quinze jours avant l'échéance contractuelle. Les conditions financières liées à la durée sont automatiquement adaptées si cela se justifie.

**Facturation** Le client s'engage à régler la facture produite par le cinéma sous dix jours à compter de sa réception.

**Conditions générales** Elles figurent au verso, le client atteste par sa signature en avoir pris connaissance et les accepter.

Pour accord :

Delémont, le ..... (établi en deux exemplaires)

Le client :

**cinéma**  
**la grange**

Le cinéma :  
Gaby Girod, gérante

*Gaby Girod*

## CONDITIONS GENERALES

1. Le cinéma est tenu, dans la mesure où le client a rempli ses conditions et sauf cas de force majeure et à titre exceptionnel, de projeter la diapositive une fois par séance ordinaire.
2. La projection d'une diapositive dure au minimum sept (7) secondes. Elle se fait en lumière tamisée et sur fond musical.
3. La diapositive est mise à disposition du cinéma par le client pour la durée du contrat. Le client peut demander, en tout temps et autant de fois qu'il le désire, un changement de diapositive. Le cinéma restitue la diapositive au terme du contrat si cela s'avère nécessaire.
4. Conformément aux dispositions du cinéma, les publicités ayant trait au tabac et/ou à l'alcool ne sont pas acceptées.

### Contact et renseignements

Pour toutes questions concernant le présent contrat :

personne de contact :

Cinéma La Grange  
Gaby Girod, gérante  
Case postale 2056  
2800 Delémont 2  
☎ 032 422 70 94